



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE du 24 NOVEMBRE 2022**

N°	OBJET	VOTE
1	Avenant à la convention d'octroi d'un droit personnel de passage au bénéfice de la SNCF Réseau dans le cadre des travaux de réfection du pont ferroviaire de l'Ardanavy.	<b>UNANIMITÉ</b>
2	Décision modificative n° 3 au BP 2022 – Voirie.	<b>UNANIMITÉ</b>
3	Décision modificative n° 4 au BP 2022 – Réseau fibre bâtiments communaux.	<b>UNANIMITÉ</b>
4	Décision modificative n° 5 au BP 2022 – Groupe scolaire.	<b>UNANIMITÉ</b>
5	Décision modificative n° 6 au BP 2022 – Section de Fonctionnement.	<b>UNANIMITÉ</b>
6	Taux de promotion applicables aux avancements de grade.	<i>Retirée de l'ordre du jour</i>
7	Incorporation du chemin en impasse dénommé rue de Barbateguy dans la voirie communale.	<b>UNANIMITÉ</b>
8	Suppression et aliénation d'une portion du chemin rural Oxobia.	<b>UNANIMITÉ</b>
9	Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.	<b>UNANIMITÉ</b>
10	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).	<b>UNANIMITÉ</b>
11	Mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de la compétence « Travaux neufs d'éclairage public ».	<b>UNANIMITÉ</b>

Publié sur le site internet et affiché sur la borne numérique de la Maire d'URCUIT le 28 novembre 2022.

Fait à URCUIT, le 28 novembre 2022.

Le Maire,

Raymond DARRICARRÈRE  
  
